

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 10

Vorwort: La Suisse dans un système européen de défense intégrée?
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/octobre 1992

Editorial

Pages

La Suisse dans un système européen de défense 1

Dossier «URSS»Les plans du Pacte de Varsovie: l'heure de vérité
Col EMG Fritz Stoeckli 5**Renseignement**La République fédérale d'Allemagne face à l'espionnage est-allemand
Col Hervé de Weck 14**Armement**EUROSATORY 92 (I):
Vers l'Europe des armements?
Plt Sylvain Curtenaz 20**Défense générale**Politique de sécurité et défense militaire: une nouvelle orientation indispensable
Laurent François Carrel 25**Défense générale**La protection de la population civile en Suisse
Div Philippe Zeller 30**Armée 95**A propos de l'article «Quelques réflexions concernant l'armée 95»
Div Jean-Pierre Gehri 36**Politique**F/A-18: autopsie d'une manipulation
Maj Pierre G. Altermath 42**Idée de lecture**Pour une conduite humaine
Cap Grégoire Testaz 45**Revue des revues**

Plt Sylvain Curtenaz 47

La Suisse dans un système européen de défense intégrée?

Nos concitoyens ne sont pas toujours conscients que les Etats européens, membres du Marché commun, n'ont pas encore pu créer un système de sécurité à l'échelle du continent; ils se sont bornés jusqu'à maintenant à des déclarations d'intentions. La création, à plus ou moins long terme, d'un corps d'armée franco-allemand ne changera pas fondamentalement la situation.

En réalité, seule l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) intègre des forces multinationales importantes dans un ordre de bataille cohérent et les a rendues pleinement opérationnelles. Au début juin 1992, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres acceptaient que l'OTAN assume, à la demande expresse de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, des missions de maintien de la paix ainsi que des interventions humanitaires en dehors du territoire couvert par l'alliance. L'OTAN va mettre sur pied une force d'intervention rapide...

¹Toutes les données qui suivent sont extraites d'un rapport présenté au nom de la Commission technique et aérospatiale à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale en novembre 1991 (Document 1292).

²Pour les Pays-Bas, 14,864 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 180,320 millions de dollars US; pour la Belgique, 9,891 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 120,106 millions de dollars US; pour la Suisse, 6,630 millions d'habitants en 1990, PNB en 1989, 147,660 millions de dollars US.

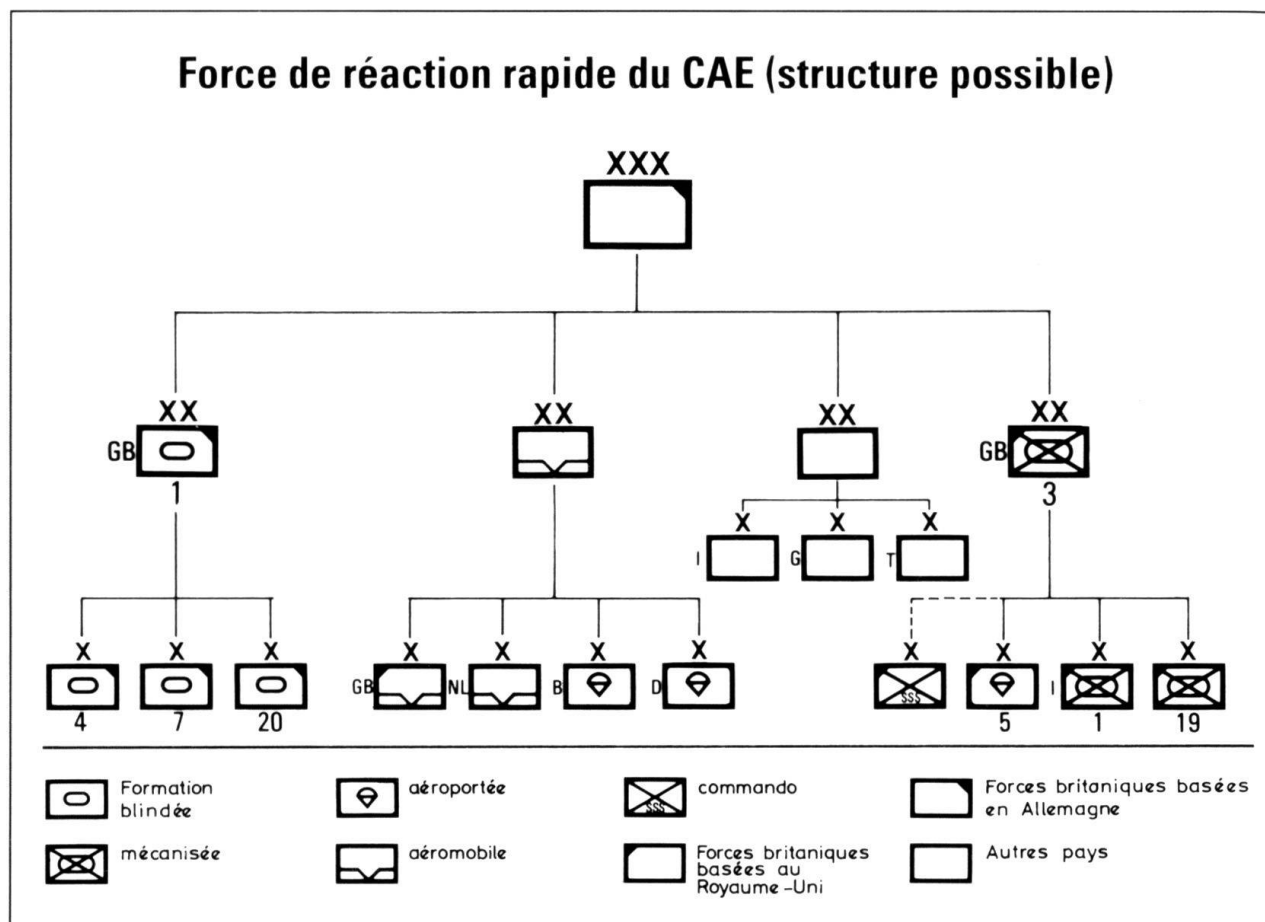
Dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, qu'on peut considérer comme l'«embryon» d'une défense européenne, on discute, depuis la fin de l'année 1991 en tout cas, la constitution d'une force d'action rapide, un corps d'armée de plus de 70 000 hommes, qui pourrait être déployé dans un délai de cinq à sept jours¹. Pour qu'une telle force soit crédible, il faut, au-dessus d'un commandement intégré, un instrument de gestion des crises qui puisse prendre sans délai des décisions politiques.

Des indicateurs pour la Suisse

Ce que les Pays-Bas envisagent de fournir comme contribution à cette force d'action rapide donne des indications utiles de ce que pourrait représenter pour la Suisse une intégration dans un système de défense européen².

Le Gouvernement néerlandais mettrait à disposition une brigade de chas-

Force de réaction rapide du CAE (structure possible)



seurs et de défense aérienne. Cette contribution incluerait trois escadrons de *F-16 A/B* et jusqu'à quatre escadrons de missiles *SAM*, dotés chacun d'unités de tir de *Hawk* améliorés et de *Patriot PAC-1/2*. Il ne s'agit pas de matériels obsolètes! D'autre part, le gouvernement des Pays-Bas va acquérir des *F/A-18*!

Les Pays-Bas fourniraient encore une brigade aéro-mobilité, soit deux bataillons d'infanterie blindée équipés de véhicules de combat *YPR-765*, un bataillon de chars *Léopard-1/V*, de l'artillerie de campagne et des *Stinger* pour la défense aérienne. Les corps de troupes mèneraient le com-

bat antichars avec des engins filoguidés *TOW* et *Dragon*, ces derniers devant être remplacés à terme par des *Trigat* (qui parle en Suisse de remplacer les *Dragon*?). Le premier bataillon devrait être opérationnel en 1993, le second en 1994; un troisième «récupérerait» les soldats mobilisables ayant servi dans les deux bataillons permanents.

On ne peut vraiment pas dire que le gouvernement néerlandais compte sur ses partenaires pour assurer à bon marché sa sécurité et celle du continent! L'intégration lui coûterait cher. N'y a-t-il pas de métastases du Groupe pour une Suisse

sans armée au pays de Rembrandt?

Doctrine unique et coordination de l'instruction...

En cas d'intégration dans un système de défense européen, il s'agirait vraisemblablement pour la Suisse de mettre à disposition des forces de l'importance d'une brigade ou d'une division mécanisée, ainsi qu'une ou deux escadrilles d'avions de combat de la dernière génération. Selon les experts de l'Union de l'Europe occidentale, il faut associer uniquement des grandes unités provenant

de plusieurs pays dans un corps d'armée, car la mise sur pied de formations multinationales à un niveau inférieur pose trop de problèmes d'organisation, de logistique et de commandement.

Toutes les formations adoptent la doctrine et les procédures communes au sein de l'alliance. L'absence de standardisation et d'interopérabilité des matériels et des équipements réduit fortement l'efficacité d'une telle force. Il s'avère encore essentiel qu'on parle la même langue et qu'on utilise des systèmes de transmission compatibles. Voilà ce qu'il faut pour mener, cas échéant, des actions cohérentes.

Les troupes «intégrées» participent à des exercices

communs dans les zones de crises éventuelles, en Europe et hors du continent. Leurs officiers suivent des stages «interarmes, interarmées et interalliés».

Conséquences

Ces données publiées par l'Union de l'Europe occidentale nous amènent à poser quelques questions. L'armée de terre britannique occupe une position clé au sein de cette force de réaction rapide européenne, parce que ses formations, constituées exclusivement de soldats de métier, sont particulièrement bien entraînées et expérimentées. Notre système de milice permettrait-il de faire face aux obligations qu'entraînerait une intégration militaire? Ne faudrait-il pas

constituer un «noyau» professionnel? Cet aspect, le projet «Armée 95» ne l'envisage pas...

Une telle intégration donnerait un poids encore plus grand au principe souvent proclamé par Kaspar Villiger: «Moins de graisse, plus de muscle». Une telle solution ne serait pas bon marché! Les partis, les députés qui se montrent les plus européens, le rédacteur en chef du *Nouveau Quotidien*, un avant-gardiste dans ce domaine, s'en rendent-ils compte? L'ouverture à l'Europe n'implique pas la réalisation de gros «dividendes de paix».

Colonel Hervé de Weck

ce qui est bien
tout pour le bureau
baumann - jeanneret
 architecture d'intérieur administratif - décoration
 fournitures - systèmes - machines - meubles

Genève Arquebuse 8
 Tél. (022) 21 52 22 Fax (022) 7811 286

Lausanne Av. d'Ouchy 3
 Tél. (021) 20 30 01
 Fax (021) 203 010